

Avances sur contrat au titre de l'assurance vie entière avec participation Équimax^{MD}

Montrez à vos clients comment utiliser la valeur de rachat de leur contrat Équimax comme garantie pour une avance sur contrat.

En quoi consiste une avance sur contrat?

Une avance sur contrat permet à vos clients d'utiliser la valeur de rachat de leur contrat Bâtitseur de patrimoine Équimax^{MD} ou Accumulateur de capital Équimax^{MD} comme garantie pour emprunter une somme d'argent auprès de l'Assurance vie Équitable^{MD}. Si l'avance est accordée, il y aura une dette à payer au titre du contrat. À la différence d'un retrait au comptant, une avance sur contrat n'aura aucune incidence sur les valeurs du contrat pendant que celui-ci est en vigueur. Toutefois, elle aura une incidence sur le montant versé à vos clients s'ils décident de racheter le contrat ou le montant versé à la personne bénéficiaire au décès de la personne assurée. L'avance sur contrat peut être assujettie à l'impôt et un feuillet d'impôt pourrait être émis¹.

Comment cela fonctionne-t-il?

Disponibilité	<p>Le contrat doit avoir une valeur de rachat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos clients peuvent emprunter de la valeur de rachat garantie du contrat et la valeur de rachat non garantie générée par les participations². • Le montant minimal de l'avance³ est de 500 \$. • Le montant maximal de l'avance est actuellement limité à 90 % de la valeur de rachat disponible moins toute somme due au titre du contrat (dette du contrat).
Intérêt	<p>L'intérêt s'accumule quotidiennement dès le premier jour de l'avance</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date d'entrée en vigueur de l'avance est la date du traitement de cette dernière, non celle où les fonds sont disponibles dans le compte bancaire de vos clients. • L'intérêt s'accumule quotidiennement et, à chaque anniversaire contractuel, est ajouté au solde impayé de l'avance (capitalisé). L'intérêt est imputé sur le montant dû. • Si le solde de l'avance impayée, y compris l'intérêt couru, excède la valeur de rachat, le contrat tombera en déchéance et la couverture d'assurance prendra fin. • L'Assurance vie Équitable établit le taux d'intérêt de l'avance³ et peut le changer à tout moment. Les changements affecteront les avances actuelles et les nouvelles avances.
Remboursement de l'avance	<p>Les paiements sont imputés au capital</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un remboursement de l'avance⁴ peut être effectué à tout moment. Lorsque reçu, il sera imputé intégralement au capital. • Si l'avance n'est pas remboursée intégralement au cours de toute année contractuelle, l'intérêt sera capitalisé et fera partie du capital de l'avance à l'anniversaire contractuel. • Selon le mode de paiement de la prime du contrat, les remboursements de l'avance peuvent être effectués au moyen du service de débit préautorisé (DPA), d'un chèque ou des services bancaires en ligne. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les questions-réponses sur les avances sur contrat sur le site RéseauÉquitable^{MC} sous l'onglet Ressources à la page de l'assurance vie entière.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

¹ Pour de plus amples renseignements concernant le statut fiscal d'une avance proposée, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du siège social.

² Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également de la mortalité, des dépenses, de la déchéance, des statistiques des réclamations, des taxes et d'autres statistiques du bloc de contrats avec participation. ³ Les montants minimal et maximal de l'avance sont établis par l'Assurance vie Équitable et est sous réserve de modifications. ⁴ Le remboursement de l'avance effectué à l'aide du rachat partiel du contrat pourrait être assujéti à l'impôt. Un feuillet d'impôt pourrait être émis. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. ^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.